

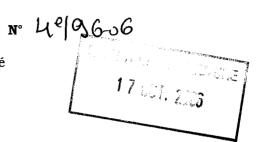
## Rapport du Président

Commission Permanente du 1 3 0CT 2006

Service instructeur

Direction de la Solidarité Protection Maternelle, Infantile et Promotion de la Santé

Service consulté



## Subvention en faveur de l'Association DIA PAROLE pour l'organisation de la journée du 8 octobre 2006

Résumé: Le présent rapport propose l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation de la journée du 8 octobre 2006 ayant pour thème la recherche et les nouvelles technologies en diabétologie.

L'Association DIA PAROLE 68 créée en 1999, forte d'environ 30 familles de la région mulhousienne, a pour objectif l'information sur la pathologie diabétique ainsi que l'aide et le soutien aux familles. En effet, il s'agissait de regrouper les parents d'enfants diabétiques désireux de s'unir pour mettre en œuvre tous les moyens à leur disposition afin de répondre à leurs problèmes quotidiens et d'aborder grâce à l'intervention de médecins et de spécialistes compétents différents thèmes relatifs à cette pathologie.

Des relations étroites se sont ainsi nouées avec les associations traitant du même objet en Suisse Romande et dans le Doubs (Besançon), et chaque année, à tour de rôle chacune invite les deux autres pour une journée de rencontre.

En 2006 la rencontre est prévue le 8 octobre à Mulhouse au Musée de l'Automobile et fera intervenir outre le Service de Pédiatrie de l'hôpital de Mulhouse, Monsieur le Professeur CAREL pédiatre endocrinologue et chercheur à l'INSERM de Paris 5, sur le thème « Recherche et nouvelles technologies ».

Elle devrait permettre de réunir 160 personnes soit environ 70 familles.

Le budget prévisionnel se monte à 1600 € et une demande de subvention a été adressée au Département du Haut-Rhin ainsi qu'à la ville de Mulhouse.

Votre Assemblé soutient DIA PAROLE depuis sa création en 1999 à raison de 460 € par an et il vous est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'organisation de cette journée à prélever sur GO 13, Nature 6574, Enveloppe 80385, Fonction 42, Chapitre 65.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER

